

Arbois, le 23 juillet 2015,

**COMMUNIQUE DE PRESSE**



**Henri Maire**  
Domaine de Boichailles  
39605 Arbois

**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE VISANT LES ACTIONS D'HENRI MAIRE**

Communiqué de mise à disposition de la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») et du document « Autres Informations » relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'Henri Maire

**PRIX DE L'OFFRE : 2,17 euros par action Henri Maire**  
**Le calendrier de l'offre sera fixé par l'AMF**



Le présent communiqué est établi et diffusé par la société Henri Maire en application de l'article 231-27 3° et de l'article 231-28 I du règlement général de l'AMF.

**AVIS IMPORTANT**

GRANDS VINS JEAN-CLAUDE BOISSET, agissant de concert avec la société Henri Maire Développement, détenant plus de 95% du capital et des droits de vote d'Henri Maire, a l'intention de procéder, à l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée, conformément aux articles L. 433-4 III du Code monétaire et financier et 237-14 du règlement général de l'AMF, à la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions Henri Maire non apportées à l'offre, moyennant une indemnisation égale au prix de l'offre publique d'achat net de tous frais, soit 2,17 euros par action Henri Maire.

Conformément aux dispositions des articles L. 621-8 du Code monétaire et financier et 231-26 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité du 21 juillet 2015 relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par GRANDS VINS JEAN-CLAUDE BOISSET et visant les actions d'Henri Maire au prix de 2,17 euros par action (l' « **Offre** »), apposé le visa n° 15-388 en date du 21 juillet 2015 sur la note d'information en réponse établie par Henri Maire.

Le document « Autres Informations » relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'Henri Maire a été déposé auprès de l'AMF le 22 juillet 2015 et mis à la disposition du public le 23 juillet 2015 conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

La note d'information en réponse d'Henri Maire visée par l'AMF, ainsi que le document « Autres Informations » relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'Henri Maire, sont disponibles sur le site internet de la société Henri Maire ([www.henri-maire.fr](http://www.henri-maire.fr)) et sur celui de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), et peuvent également être obtenus sans frais auprès de :

**Henri Maire**  
Domaine de Boichailles  
39605 Arbois

**Aurel BGC**  
15/17, rue Vivienne  
75002 Paris

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et un avis concernant les modalités et le calendrier de l'Offre.